



Patrimoine culturel immatériel: 2e rapport de la Suisse à l'UNESCO

Berne, 10.12.2021 - Le Conseil fédéral a approuvé lors de sa séance du 10 décembre 2021 le deuxième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le rapport décrit les mesures prises entre 2015 et 2021 pour reconnaître, promouvoir et sauvegarder les traditions vivantes et tire un bilan positif des progrès réalisés. Il rend également compte des 7 traditions suisses inscrites depuis 2016 au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La Suisse a ratifié en 2008 la Convention de l'UNESCO du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Convention vise la préservation et le respect des traditions et expressions vivantes du patrimoine culturel immatériel et sensibilise à leur importance au plan local, national et international. En y adhérant, la Suisse s'est engagée à publier tous les six ans un rapport qui présente les progrès dans sa mise en œuvre.

Le rapport présente les mesures prises par les pouvoirs publics, les porteurs de tradition et les autres organisations selon les indicateurs thématiques qui ont servi à leur évaluation - notamment leur intérêt en termes de formation, pour la recherche, comme moyen de sensibilisation ou pour la collaboration internationale. Il met en évidence la grande diversité d'organisations et de communautés actives dans les projets liés au patrimoine vivant et l'importance qu'y occupe la vie associative. Le rapport rend également compte de la deuxième mise à jour de l'inventaire des traditions vivantes en Suisse effectuée pendant la période (<https://www.lebendige-traditionen.ch>).

Entre 2016 et 2020, sept traditions suisses ou avec participation suisse ont été inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO : la Fête des vigneron, l'art de la construction en pierre sèche, le Carnaval de Bâle, la gestion du danger d'avalanches, les processions de la Semaine Sainte à Mendrisio, l'alpinisme et les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art. Ces inscriptions ont fait mieux connaître le patrimoine immatériel en Suisse. Elles ont par ailleurs favorisé la coopération au plan national et international avec des porteurs de traditions et permis de fédérer des

communautés. Les rapports spécifiques sur les sept traditions inscrites montrent qu'elles ont continué à être pratiquées et à s'adapter, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Le rapport périodique a été réalisé par l'Office fédéral de la culture sur la base des contributions des cantons, des villes, des porteurs de traditions inscrites à l'UNESCO, des associations et organisations concernées.

Adresse pour l'envoi de questions

Julien Vuilleumier, Section Culture et société, Office fédéral de la culture
Tél. +41 58 467 89 75
julien.vuilleumier@bak.admin.ch

Documents

 [Rapport périodique](#) (PDF, 1 MB).

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général DFI

<http://www.edi.admin.ch>

Office fédéral de la culture

<http://www.bak.admin.ch>

<https://www.edi.admin.ch/content/edi/fr/home/documentation/communiqués-de-presse.msg-id-86390.html>